

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	DM 2012
---------------------	-----------------------------------	---------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DECISION MODIFICATIVE N° 2

## Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	27
VOTES : Contre	0
Pour	27
Date de convocation :	04/10/2012

L'an deux mille douze, le 18 octobre 2012, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Pierre KNEPPERT, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice sauf Elisabeth MORACHETTI a donné procuration à Jocelyne MERAUX, Pascal PAGNOT a donné procuration à Marcel MOUHOT, Nathalie ATAR a donné procuration à Jean-Claude GIRARD.

Objet : Virement de crédits : restitution de la Taxe d'urbanisme à DRFIP du Doubs suite à la modification du Permis de Construire qui a réduit la taxation initiale de la Ste FAURECIA



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022-020 : Dépenses imprévues fonctionnemen	5 370.00 E	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>5 370.00 E</b>	
D 673-020 : Titres annulés (exerc.antér.)		5 370.00 E
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>5 370.00 E</b>

Certifié exécutoire par Pierre KNEPPERT, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 18/10/2012 et de la publication le 18/10/2012.

A BAVANS, le 18/10/2012.



ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 18.10.2012  
Publiée le 18.10.2012  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire